CARNETS

19
AUTOMNE 2008

fneeq CSN
Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

Gouvernance et enseignement supérieur

Dans ce numéro : Enseignement collégial : à quand la fin des préjugés ? • Violence à l'école : l'état des lieux dans les établissements privés • Colloque Femmes et pouvoir • Entente pour les syndicats de chargé-es de cours universitaires de Chicoutimi et de Rimouski • Cocal VIII à San Diego : Une participation active des membres de la FNEEQ

À propos de gouvernance…

Le gouvernement québécois a décidé de déposer des modifications aux lois régissant les cégeps et les universités. Michelle Courchesne, qui prépare ces projets depuis quelques mois, prétend améliorer la gouvernance des établissements en définissant un modèle de représentation pour les conseils d'administration, basé sur une place plus importante faite aux membres qui proviendraient de l'extérieur ! Considérant la réalité des établissements, nous doutons du bien-fondé d'un tel changement…

PHOTO MICHEL GIROUX

Revisiter la gouvernance, voilà ce qui semble la voie royale pour démontrer que le gouvernement a la situation bien en main. Mais la tourmente uquamienne n'est étrangère ni au sous-financement récurrent ni à la spirale de la concurrence entre les établissements, dont témoignent leurs multiples projets d'expansion.

Le projet de loi vise à appliquer, aux établissements d'enseignement supérieur, un modèle de gouvernance emprunté à l'entreprise privée. La rémunération dorénavant prévue n'en est qu'un exemple. Il ne s'agit donc pas de confirmer le rôle de celles et de ceux qui assument au jour le jour la mission des établissements. Il s'agit plutôt de diminuer leur place au sein des conseils d'administration, au bénéfice de personnes externes, prétendument plus qualifiées parce qu'indépendantes ! Au-delà des objectifs fort louables de parité entre les femmes et les hommes, la représentation de l'interne pourrait passer de 53 % à 28 % dans certaines universités et de 42 % à 36 % dans les cégeps, obligeant, dans ce cas-ci, à exclure des personnes en provenance du personnel de soutien ou du personnel professionnel.

L'objectif poursuivi ne s'explique pas par la seule histoire récente de l'UQAM. Les déboires de cette université constituent bel et bien un prétexte pour imposer aux établissements un type de gouvernance qui s'éloigne de leur culture organisationnelle. Cette approche carbure davantage au positionnement stratégique face à la concurrence accrue du marché nord-américain qu'à la réalité des établissements.

Sous prétexte de transparence, on entend accentuer la reddition de comptes en augmentant les obligations légales des établissements. L'amélioration du système d'éducation postsecondaire exige la mobilisation de l'ensemble des acteurs et ce, sans exception : les étudiantes et les étudiants, l'ensemble des composantes du personnel académique ainsi que le personnel de soutien et le personnel professionnel. Si cette collectivité partage avec la direction un fort sentiment d'adhésion au succès de l'établissement, elle n'en est pas moins constituée de groupes distincts pouvant apporter des éclairages judicieux aux réflexions du conseil d'administration, et ce, de manière tout aussi indépendante que les membres externes.

Elle est parfaitement à même d'alerter les membres du conseil si la direction de l'établissement cède à des projets aventureux, dictés par les lois de la concurrence. Leur connaissance du milieu et leur sensibilité quant à la portée des décisions stratégiques – puisqu'il s'agit bien de gouvernance et non pas de gestion quotidienne – en font des interlocuteurs privilégiés pour la direction, mais aussi pour les membres externes qui, de l'avis général, pèchent souvent par méconnaissance et manque d'intérêt pour la réalité de l'établissement.

Qui plus est, s'il est un groupe, dans les collèges et les universités, qui ne pourrait subir ni réduction de sa place, ni exclusion, c'est celui du personnel enseignant qui est en lien direct avec les étudiantes et les étudiants. Aussi, il est clair que toute exclusion d'un groupe interne de ce forum de gouvernance constitue un désaveu de leur rôle dans le collège ou l'université.

Ronald Cameron

Ronald Cameron, président de la FNEEQ

SOMMAIRE

2 Édito : gouvernance et enseignement supérieur

3 Enseignement collégial : à quand la fin des préjugés ?

4 Violence à l'école : l'état des lieux dans les établissements privés

5 Colloque Femmes et pouvoir : une place à prendre !

9 Syndicats de chargé-es de cours universitaires de Chicoutimi et de Rimouski : entente avec leur employeur respectif

11 Les fneequeries

12 Cocal VIII à San Diego : Une participation active des membres de la FNEEQ

CARNETS est une publication de la Fédération des enseignantes et des enseignants du Québec. La FNEEQ–CSN représente près de 25 000 membres dans les cégeps, les établissements privés et les universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ–CSN
1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Téléc. : 514 598-2190
www.fneeq.qc.ca
Tél. : 514 598-2241
fneeq.reception@csn.qc.ca

Rédacteur en chef : Ronald Cameron
Coordination et rédaction : France Désaulniers.
Révision : Ariane Bilodeau
Collaborations : Nicole Blouin, Roger Deslauriers, Odette Lefrançois, Carole Morache, Caroline Senneville, Claire Tremblay, Jean Trudelle
Graphisme : Brunel Design
Impression : Impart Litho
Tirage : 5 000 exemplaires
Dépôt légal : Bibliothèque et archives du Québec, Bibliothèque et archives du Canada

Cette publication est imprimée sur du papier québécois fait à 100 % de fibres recyclées post-consommation, provenant de la forêt urbaine, soit le recyclage en entreprise. Nous épargnons ainsi la coupe de plus de 7 arbres.
Notre forêt nous tient à cœur.

À quand la fin des préjugés ?

Jean Trudelle
Vice-président

Résultat de centaines d'heures de travail et de discussions avec les représentants du ministère, le document *Enseigner au collégial... Portrait de la profession* a enfin été distribué dans les collèges. Tous s'accordent pour souligner la qualité du résultat de cet exercice, au cours duquel la partie patronale a maintes fois admis la pertinence d'examiner la tâche enseignante au collégial, reconnaissant implicitement qu'elle présentait des problèmes qu'il fallait régler. Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'utilisation des transferts fédéraux destinés à l'enseignement supérieur n'a pas fait écho à cette timide admission !

Au lendemain de ce qu'on peut appeler le simulacre qu'a été la dernière négociation, la FNEEQ a retroussé ses manches pour s'attaquer immédiatement au problème de la condition enseignante au collégial, qui est encore l'objet de profonds préjugés. Entre autres chantiers, celui de l'élaboration d'un portrait complet de toutes les facettes de notre travail était central : on pouvait, une fois ce dernier convenu avec la partie patronale, se mettre enfin en mode résolution de problèmes.

Dès la fin de ces travaux, en avril dernier, nous avons demandé au Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) la mise sur pied d'un comité pour cerner les problèmes les plus urgents et convenir des solutions à mettre en place. Nous avons reçu une réponse positive, mais une douche glacée nous attendait quelques semaines plus tard : rien, dans les transferts fédéraux, n'allait servir à alléger ce qu'il est convenu d'appeler la tâche inhérente, c'est-à-dire l'enseignement proprement dit. Manifestement obnubilée par le discours et les prétentions de la Fédération des cégeps, madame Courchesne n'avait rien réservé à cet effet dans les 70 millions $ dévolus au collégial.

Près de 10 000 enseignantes et enseignants du réseau ont endossé une lettre dénonçant cette décision. La réaction a été rapide : trois jours après, le cabinet acceptait une rencontre avec les présidents des trois fédérations syndicales.

Cette rencontre n'avait pas eu lieu au moment d'écrire ces lignes, mais les travaux du nouveau comité paritaire, eux, ont commencé. Ils visent à identifier et à mesurer les écarts entre le portrait de notre travail, dont nous disposons, et la convention collective.

Tôt ou tard, les ouvertures manifestées l'an dernier par la partie patronale devront se concrétiser. Il n'échappe à personne que nous sommes de part et d'autre en train de mettre la table de la prochaine négociation. La question est de savoir si des années de travail acharné à faire la démonstration de la lourdeur de la tâche pourront finalement faire entendre raison à un gouvernement qui n'a pas fait preuve, jusqu'ici, de beaucoup de respect pour le réseau collégial et ses principaux artisans.

Dans ce domaine, tout est affaire d'une volonté politique qu'il faut la plupart du temps provoquer. À en juger par l'action du 6 octobre, qui a connu un vif succès dans la quasi-totalité de nos syndicats, nous avons certainement les moyens de le faire. ◆

Signature d'une entente avec le CPNC

La convention collective de la FNEEQ s'applique dorénavant aux enseignantes et aux enseignants du cégep Lionel-Groulx

Micheline Thibodeau
Déléguée à la coordination du regroupement cégep

Après que les membres du Syndicat des enseignantes et des enseignants du cégep Lionel-Groulx aient appuyé, le 9 octobre dernier, l'entente concernant leurs conditions de travail par un vote référendaire largement majoritaire, la FNEEQ et le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) ont procédé à la signature du texte qu'on peut maintenant trouver sur le site de la FNEEQ.

Dorénavant, les enseignantes et les enseignants de ce collège bénéficieront de la presque totalité des dispositions de la convention FNEEQ dès l'année 2008-2009. En effet, la plupart des dispositions s'appliquent depuis la signature, alors que les dispositions concernant les salaires, les ressources et le perfectionnement sont établies depuis le premier jour de la présente année d'enseignement.

Rappelons que ce syndicat a effectué un retour à la FNEEQ, après avoir décidé de se désaffilier de la FAC dans un vote de plus de 90 % le 5 mai dernier. Par la suite, les membres choisissaient de s'affilier à la FNEEQ par un vote de 72 % le 15 mai. La FNEEQ compte maintenant 37 syndicats enseignants dans les cégeps.

Une plus grande uniformité dans les conditions de travail du personnel enseignant dans les cégeps

Les délégué-es des syndicats affiliés à la FNEEQ dans les cégeps avaient déjà donné leur aval, en septembre dernier, au projet de lettre d'entente. Ainsi, les membres améliorent substantiellement leurs conditions de travail et pourront surtout participer de plain-pied à la prochaine négociation de la convention collective.

L'ÉTAT DES LIEUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Odette Lefrançois
déléguée à la coordination du regroupement privé

Depuis quelque temps maintenant, plusieurs études sont venues étoffer le dossier de la violence subie par le personnel enseignant, principalement aux secteurs primaire et secondaire.

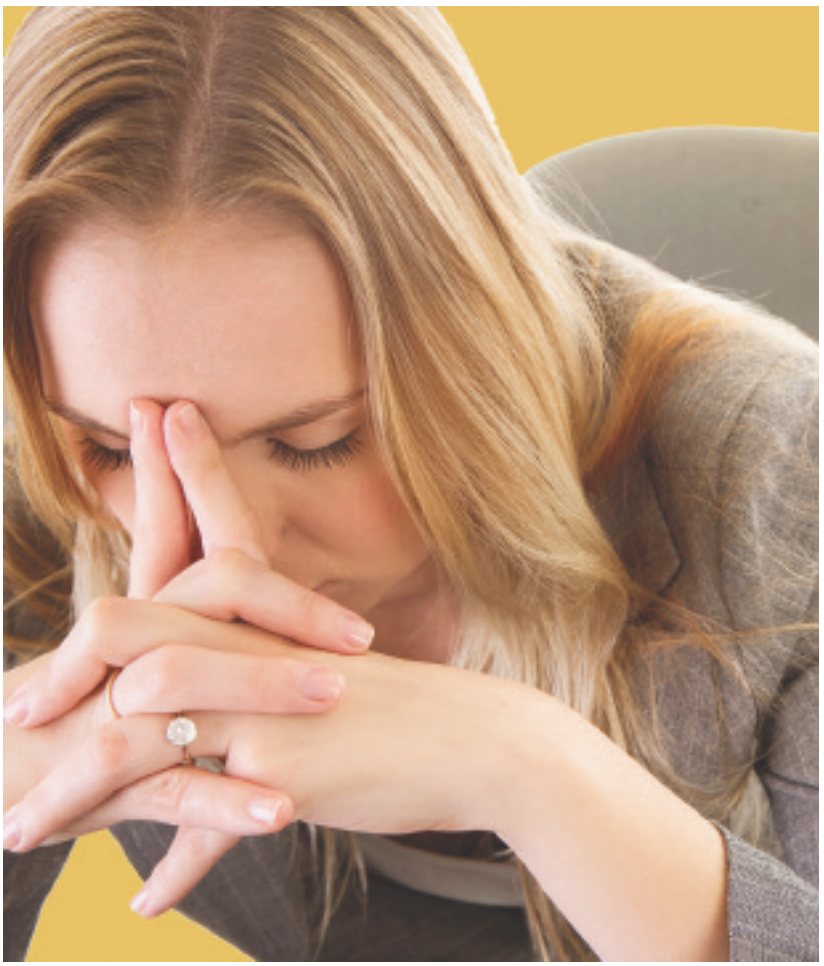

PHOTO : TAMMY PELUSO / ISTOCKPHOTO

Les manchettes ont fait état de nombreux cas de jeunes qui s'amusent entre eux à des joutes violentes, qui se font rouer de coups dans les cours d'école, qui se font menacer et sont victimes de « mobbing » via Internet, mais également de jeunes qui s'en prennent physiquement, verbalement et psychologiquement à leurs enseignantes et à leurs enseignants. La situation est inquiétante.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a publié en avril dernier un *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011*. Ce plan vise à permettre aux différents acteurs du milieu scolaire d'être en mesure d'intervenir plus efficacement lors de manifestations de violence, ainsi que d'offrir des moyens de prévention. Dorénavant, les écoles devront se munir d'une stratégie d'intervention et les commissions scolaires devront, de leur côté, mettre sur pied un plan d'intervention en situation d'urgence.

Au mois de janvier 2008, la coordination du regroupement privé a élaboré un sondage sur la violence subie par les enseignantes et les enseignants dans leur milieu de travail. Présenté d'abord lors d'une réunion du regroupement, le document de 18 questions à réponses multiples a été par la suite distribué au personnel enseignant de 28 syndicats du regroupement privé. Le sondage vise à faire le relevé des manifestations de violence tant physique que verbale, psychologique et sexuelle causées par les élèves, les parents, les membres de la direction, les consœurs et les confrères.

À la fin de la dernière année scolaire, 50 % de nos syndicats avaient répondu au sondage ; la coordination a ainsi reçu 375 questionnaires représentant une moyenne de 42 % de l'ensemble du personnel enseignant de ces 14 syndicats. Même si le traitement des questionnaires est toujours en cours, on peut déjà constater que la situation dans les établissements privés n'est pas si différente de celle qui prévaut dans les établissements publics d'enseignement. L'analyse qui en découlera nous permettra de connaître l'état de la situation et d'examiner les impacts des manifestations de violence, à court et à long terme, sur le personnel enseignant. La FNEEQ, dans un souci de prévention, pourrait ainsi mieux conseiller et outiller ses syndicats. Elle pourrait, également, mieux protéger ses membres. ◆

Femmes et pouvoir

Le pouvoir ne doit pas être en soi un objet de convoitise. Il est cependant une clef incontournable pour changer les choses. En ce sens, il se doit d'être recherché et exercé par des femmes parce que la société tout entière en bénéficie.
Claudette Carbonneau

Dès le début de notre mandat, nous avons été interpellées par la place qu'occupent les femmes au sein de notre fédération... Nous avions une perception intuitive : bien qu'elles représentent 50 % des membres, leur présence ne correspondait pas à une telle proportion dans les différents « lieux de pouvoir » : exécutifs locaux, regroupements et conseil fédéral. Nous avons donc voulu vérifier, mais surtout amorcer une réflexion sur la réalité du pouvoir au féminin à la FNEEQ et ailleurs. Pour ce faire, la tenue d'un colloque nous est vite apparue une nécessité, à la fois pour faire un bilan, mais également pour imaginer les moyens par lesquels nous pourrions amener davantage de femmes à la direction de nos organisations syndicales. C'est ainsi que le colloque *Femmes et pouvoir : une place à prendre* s'est tenu les 29 et 30 mai dernier.

Par les membres du Comité femmes de la FNEEQ-CSN
Nicole Blouin, Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL), Carole Morache, Syndicat des enseignantes et des enseignants du collège Montmorency et Caroline Senneville, secrétaire générale.

PHOTO : CLÉMENT ALLARD

Nous avons souhaité donner d'abord la parole à des femmes remarquables qui, chacune à leur façon, ont exercé ou exercent le pouvoir dans des lieux diversifiés. Avec cette publication, nous voulons laisser une trace de la richesse et de la pertinence des échanges.

Or, s'il est un constat qui est ressorti de nos débats, c'est que, dans les faits, nous n'atteignons pas la réelle égalité. N'y a-t-il pas là une direction claire quant aux actions à entreprendre tant dans nos syndicats locaux qu'au sein de notre fédération ?

...une place à prendre !

La compilation et l'analyse de données disponibles à la FNEEQ nous ont amené à faire un portrait de la représentation des femmes dans nos diverses instances. Les femmes comptent pour 50 % de nos membres. Au sein des exécutifs locaux, elles sont présentes à un niveau de 40 %. Toutefois, selon les postes occupés, leur représentation varie de 33 % à la présidence à 52 % au secrétariat. Du côté des instances fédérales, la présence des femmes fluctue entre 30 % à 40 %, sans jamais dépasser ce plafond.

Dans le prolongement des discussions, le conseil fédéral du 30 mai a adopté la recommandation suivante pour relever le défi du thème du colloque :

- la consignation aux procès-verbaux du pourcentage de femmes et d'hommes participant aux instances de la fédération ;
- l'élaboration d'outils de recensement quant à la participation des femmes aux instances et divers comités syndicaux, d'un plan d'action et de communication pour soutenir les syndicats affiliés ;
- l'organisation d'une session de formation pour les militantes sur l'importance de leur participation à toutes les instances syndicales décisionnelles.

Le colloque devait permettre de renouveler les mesures à prendre pour que la FNEEQ, dans ses propres rangs, incite et soutienne la participation des femmes. On trouve les recommandations sur le site de la FNEEQ.

Un apport irremplaçable à la démocratie

Claudette Carbonneau, première femme présidente d'une centrale syndicale multisectorielle au Québec et au Canada, nous a fait l'honneur d'ouvrir le colloque de la FNEEQ. Dans une allocution percutante, elle constate : bien que beaucoup de chemin ait été parcouru dans les quarante dernières années, l'égalité de fait, elle, tarde encore. « Il existe toujours des plafonds de verre à faire voler en éclat, qui tiennent aussi bien à l'éducation, aux mentalités et aux façons de voir des femmes comme des hommes, qui ont tous deux été trop longtemps modelés par une division des rôles sur la base du sexe », rappelle-t-elle en s'appuyant sur des statistiques fort évocatrices sur la place des femmes dans les lieux de pouvoirs tant politiques, administratifs que syndicaux.

Soulignant l'importance d'inviter les femmes à se porter candidates, elle précise que : « c'est notre responsabilité collective d'assurer une relève, cette préoccupation de prendre la peine de recenser les candidatures féminines potentielles est absolument essentielle ».

En s'adressant aux enseignantes et aux enseignants présents, elle a ajouté que nous avions aussi un rôle à jouer afin d'encourager les filles et les femmes à prendre leur place. « Vous êtes présents dans leur vie de façon privilégiée quand vient le temps pour toutes ces étudiantes de faire leur choix de carrière et plus globalement de concevoir la place et les espaces qu'elles ont à occuper dans la société ».

Elle a souligné que les conditions de militantisme ont passablement changé favorisant ainsi la présence des femmes dans les syndicats avant de prendre goût à une implication plus large. L'expérience des femmes, leur trajectoire propre et leur parcours de vie bien spécifique peuvent être un puissant levier de changement. Elle rappelle finalement qu'il s'agit « d'une question de justice pour les femmes elles-mêmes, mais surtout d'un apport irremplaçable à la démocratie et à la qualité de la vie citoyenne ».

Hausser le nombre de travailleuses et de militantes à la CSN-Construction

Alors qu'elle était éducatrice en milieu familial, Lucie Teixeira a vite compris que ce travail ne lui convenait pas. « J'avais beaucoup de plaisir à manipuler les camions Tonka dans le carré de sable ». Et comme elle avait auparavant travaillé dans l'aménagement paysager avec son père, elle connaissait bien les préjugés envers les femmes dans des milieux majoritairement masculins. Ce qui ne l'a pas empêché d'obtenir un diplôme de formation professionnelle comme opérateur de pelle mécanique.

Récipiendaire de nombreux prix, dont « Chapeau les filles ! », elle croyait que cela faciliterait son entrée sur le marché du travail. Malgré sa détermination, le défi a été beaucoup plus grand que ce qu'elle avait imaginé. « J'ai foncé et à tous les jours, j'ai eu des barrières, mais en 2003, j'ai eu mon premier travail comme opérateur de pelle... en démolition ! ».

PHOTO : FRANCE DESAULNIERS

Depuis, elle se promène de chantier en chantier tout en conciliant famille et travail. Devenue militante à la CSN-Construction, elle s'est impliquée, entre autres, dans la campagne de syndicalisation au cours de laquelle elle a réussi à recruter 26 femmes qui ont adhéré à la CSN.

Au congrès de 2006, élue secrétaire générale, elle devient la première femme à occuper de telles fonctions dans l'industrie de la construction. Également responsable du dossier des femmes, elle s'est donné un défi : en 2009, hausser le nombre de travailleuses et militantes à la CSN–Construction.

Agir avec respect envers les femmes au quotidien

Alain Mailhot, président de la CSN–Construction et panéliste au colloque, mentionne qu'actuellement les femmes représentent 1,5 % de l'ensemble des effectifs dans ce secteur. Une seule occupe un poste de pouvoir dans les syndicats, il s'agit de Lucie Teixeira, première femme à faire partie de l'exécutif d'un syndicat de la construction.

Il mentionne que depuis l'arrivée de Lucie Teixeira comme secrétaire générale, quatre femmes siègent sur des exécutifs régionaux. Alain Mailhot, en constatant que les jeunes qui sortent des écoles sont de plus en plus sensibilisés au respect envers les femmes, tient à préciser que la CSN–Construction insiste pour que les militants et les salariés agissent avec respect envers les femmes au quotidien.

Il faut nous serrer les coudes, être moins sévères envers nous

À l'aide d'images tirées de l'actualité et des médias, Élaine Hémond, directrice déléguée du Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) au Centre de développement femmes et gouvernance, a fait ressortir à quel point la présence des hommes est prépondérante dans les divers lieux de pouvoirs. En 2007, il y avait seulement 32 députées à l'Assemblée nationale (25,6 %), et 65 à la Chambre des communes (20,6 %). Dans les municipalités du Québec, on retrouvait des femmes dans des proportions de 27 % au poste de conseillère et seulement 13 % à celui de mairesse. Une réelle démocratie ne peut être possible quand si peu de femmes sont là où se prennent les décisions.

C'est en réaction à de tels constats que le GFPD est né, il y a dix ans. Depuis 2004, 118 femmes ont été accueillies dans le cadre des écoles Femmes et Démocratie. Par la suite, 70 d'entre elles se sont présentées à une élection ou à une investiture. Il s'agit d'accélérer l'histoire en formant et en accompagnant des femmes susceptibles de s'engager dans différents niveaux décisionnels publics et privés.

Élaine Hémond constate que pour ces femmes, la partie n'est pas toujours facile : « Il faut nous serrer les coudes, être moins sévères envers nous-mêmes et nos compagnes qui osent foncer et développer des stratégies d'influence qui ne sont pas nécessairement calquées sur celles de nos compagnons ».

PHOTO : CLÉMENT ALLARD

Assurer la relève féminine dans le monde syndical, féministe ou politique

Pour mieux situer l'opinion des jeunes femmes, Geneviève Baril, étudiante en maîtrise à l'UQAM, ex-vice-présidente du Conseil permanent de la jeunesse et ex-présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec, nous a présenté les résultats d'un Vox Pop qu'elle a mené auprès de 48 d'entre elles, participantes à l'école d'été 2007 de l'Institut du Nouveau Monde. Conscientes de la chose publique, elles partagent des valeurs sociales-démocrates : 83 % d'entre elles sont actuellement engagées dans divers milieux au Québec.

Ainsi, 73 % d'entre elles affirment devoir faire face à des obstacles spécifiques aux femmes, les stéréotypes, le sexisme et le harcèlement… Elles font allusion au fameux *Boy's Club* et au plafond de verre. La conception différente du pouvoir, la maternité, la conciliation famille-travail, sont également soulevées tout comme le manque de confiance en soi, le peu de solidarité entre les femmes et la rareté des modèles féminins.

PHOTO : CLÉMENT ALLARD

Toutefois, pour Geneviève Baril, de bonnes nouvelles ressortent : les valeurs des jeunes femmes interrogées sont compatibles avec celles du mouvement syndical ou féministe : plus des trois-quarts ont une bonne perception du féminisme et la moitié se dit prête à s'engager dans l'un ou l'autre mouvement. Par ailleurs, elle constate un certain fossé générationnel sur la compréhension du concept de féminisme. D'où l'importance d'un rapprochement avec les jeunes femmes et la mise en place d'actions pour assurer la relève féminine dans le monde syndical, féministe ou politique.

Tenez-vous debout et n'ayez pas peur !

Pour Claire L'Heureux-Dubé, juge à la retraite à la Cour suprême du Canada, le pouvoir des femmes commence très tôt, au berceau, avec les valeurs d'intégrité, de travail, de recherche d'excellence de nos mères. « Ma définition de féministe, c'est la notion extraordinaire que les femmes sont des personnes, qu'elles ont le droit d'être traitées avec respect, considération et dignité comme tout autre membre de la société ».

PHOTO : CLÉMENT ALLARD

En évoquant ses études et son travail en droit, elle affirme : « Je me suis battue ! » En début de carrière, en 1952, elle s'est rendu compte que les femmes n'étaient pas conscientes de l'importance de la législation pour faire avancer leur cause. Thérèse Casgrain et elle mèneront de nombreuses batailles.

« On a surtout travaillé pour que la législation soit conforme aux valeurs qu'on croyait importantes. Ainsi, tranquillement, cela a changé l'environnement. Quand on a du pouvoir, il faut l'exercer, il ne faut pas avoir peur ».

« Je n'ai pas eu peur d'être dissidente non plus » a-t-elle dit en parlant de sa carrière comme juge. « La loi se fait par interprétation, une charte présente des grands principes : l'égalité. Mais il faut dire ce que ça veut dire l'égalité dans les cas concrets. Il faut être capable de se tenir debout envers et contre tous, et dire ce qu'on croit être la justice ».

Depuis qu'elle est à la retraite, Claire L'Heureux-Dubé continue de se battre particulièrement contre la violence faite aux femmes en faisant de l'éducation judiciaire à travers le monde. « Le message que je vous laisse : tenez-vous debout et n'ayez pas peur ! »

Nous avons réussi à vivre un féminisme qui est ouvert véritablement à nos compagnons

Lise Payette a dit avoir reçu comme une grande nouvelle la formation du Conseil des ministres québécois composé de femmes à 50 %. Elle constate qu'il y a un pas de fait quant à la place des femmes en politique, mais souligne la nécessité d'être extrêmement prudentes, car les acquis sont d'une fragilité incroyable.

Elle pense aussi que les femmes ont du pouvoir depuis le berceau, mais un pouvoir qui fait peur aux hommes d'ailleurs. C'est pour ça qu'ils nous craignent tellement. Elle s'est dite inquiète en expliquant qu'il était tentant pour nos filles de recourir au pouvoir de la séductrice : « celle qui va réussir à avoir en quelques heures en déboutonnant un bouton ce qu'on travaille des mois pour obtenir ». Elle ajoute : « Quand nos filles répondent qu'elles ne sont pas féministes ou qu'elles le sont « mais », c'est de ça dont elles parlent. Parce que des hommes ont réussi à faire croire aux femmes qu'être féministe signifie être laide, être inintéressante pour un homme comme amoureuse. Ils ont réussi à semer le doute dans cette nécessaire séduction dans le couple.

C'est ce qui fait que nos filles sont rebutées par la proposition que nous leur faisons craignant de perdre cet accès à l'amour, au compagnonnage que toutes les femmes recherchent malgré le fait qu'elles soient et féministes et indépendantes ».

Elle a lancé un appel à encourager nos filles à se tenir debout et à découvrir le féminisme comme nous l'avons bâti au Québec : « Nous avons réussi à vivre un féminisme qui est ouvert véritablement à nos compagnons ».

Un bon comté où on peut se faire élire, c'est difficile

Le premier lieu où Francine Lalonde a eu du pouvoir, c'est à la FNEEQ, alors qu'elle en fut la présidente pendant une dizaine d'années. Un pouvoir qu'elle a exercé dans d'autres lieux à la CSN, puis en politique.

Après avoir occupé le poste de ministre déléguée à la Condition féminine, elle a décidé de se présenter pour le Parti Québécois, trois fois, sans être élue. Le porte-à-porte qu'elle a fait alors a renforcé sa conviction qu'elle voulait faire de la politique pour la souveraineté du Québec et pour apporter des changements sociaux.

Elle a dû se battre : « Pour les femmes, dans les partis politiques, avoir un bon comté, un comté où on peut se faire élire, c'est difficile. Ces comtés-là sont la chasse gardée des gars ». Avec le Bloc Québécois, elle a réussi à se faire élire dans le comté de la Pointe-de-l'Île qu'elle représente encore aujourd'hui.

« Les femmes apportent aux partis politiques quelque chose qui leur manquerait terriblement autrement », soutient-elle en précisant que c'est pour cela que les partis devraient faire en sorte que la moitié des députés soient des femmes.

Francine Lalonde a mené une action syndicale et politique avec trois enfants et en vivant une insécurité personnelle en se demandant constamment si elle faisait le bon choix. « Parfois quand je discute avec eux, je me dis que peut-être que si c'était à recommencer, j'essaierais d'être plus souvent chez nous ». ◆

Entente avec leur employeur respectif

En octobre, les syndicats des chargé-es de cours universitaires de Chicoutimi et de Rimouski en sont venus à une entente avec leur employeur respectif. S'agissant des derniers groupes de chargés de cours affiliés à la FNEEQ à conclure une entente collective, la coordonnatrice du Regroupement université, Claire Tremblay, a bien voulu faire avec nous un survol des éléments marquants de la négociation regroupée.

PHOTO : SCCCUQAR

Roger Deslauriers
Conseiller aux communications, CSN

C'est en 2000 que les syndicats du regroupement université ont décidé de négocier en concertation, de façon plus organisée, en se fixant des objectifs communs, notamment en matière de rémunération. Nos objectifs, en ce domaine, comportaient une part de rattrapage. On ne s'en cache pas, nous voulons avancer vers l'équité avec les professeurs réguliers. Ce qu'ils reçoivent pour l'équivalent d'une charge de cours, nous y avons droit. Là-dessus, comme ailleurs, nous avons travaillé avec rigueur.

En 10 ans, 60 % d'augmentation salariale

Afin d'étayer nos revendications, nous nous sommes appuyés sur l'actualisation des données d'une étude de l'Institut de la statistique du Québec portant justement sur l'écart entre la rémunération des professeurs et celle des enseignants universitaires à statut précaire, étude qui avait été réalisée en 1999 à Trois-Rivières. C'est notamment sur cette base que le regroupement a fixé sa demande commune. Le cycle des négociations étant maintenant terminé, on peut affirmer sans risque que les grands paramètres que nous avions adoptés ont été respectés et, surtout, que les cibles ont été atteintes dans le respect des spécificités locales.

PHOTO : MICHEL GIROUX

Depuis dix ans, nous nous sommes donné les moyens de négocier ensemble. Résultat : notre progression en matière salariale atteint les 60 %. Mais il ne faut pas s'en satisfaire pour autant, le fameux écart avec les salaires des professeurs réguliers pour une même prestation d'enseignement n'est toujours pas comblé.

PHOTO : SCCCUQAR

Conclusion de la ronde de négociation regroupée à l'UQAC et à l'UQAR

À Chicoutimi, la principale avancée a trait à la stabilisation des emplois. En fait, le Syndicat des chargés de cours de l'UQAC s'en est pris au régime de reconnaissance des compétences des chargés de cours. Il a réussi, en quelque sorte, à renverser la logique qui permet de retirer aux chargées de cours la reconnaissance de leur qualification. Puisque les qualifications des chargés de cours ne sont reconnues que sur des cours spécifiques, des modifications à ces cours peuvent entraîner la non-reconnaissance des qualifications pour des cours dont la matière est pourtant très proche de la charge antérieure. Cette procédure, qui demeure en vigueur dans la plupart des autres universités québécoises, peut parfois mener à des abus, voire à des règlements de compte, si par exemple une direction décide de profiter du contexte d'une modification de cours pour écarter des chargés de cours dont elle ne veut plus.

Le syndicat de Chicoutimi a donc obtenu que la reconnaissance des compétences de ses membres soit maintenue même lors des modifications des contenus de cours. On a retenu le principe que les chargés de cours sont des professionnels qui ont des compétences plus larges que celles nécessaires à la prestation du seul cours pour lequel on a requis leurs services. On a insufflé une nouvelle dose de respect à l'égard des chargés de cours en reconnaissant qu'ils peuvent s'adapter à de nouveaux contenus et parfaire leurs connaissances s'ils en ressentent le besoin. Évidemment, comme regroupement, nous suivrons attentivement l'évolution de l'application de cette nouvelle clause à Chicoutimi.

De son côté, le SCCUQAR a obtenu que le temps de déplacement des chargés de cours qui doivent donner des cours à l'extérieur soit rémunéré. Cet avantage s'appliquera à celles et à ceux qui auront à parcourir plus de 200 kilomètres à partir de l'un des deux campus pour offrir leur prestation. Dans des régions vastes, comme celle desservie par l'UQAR, il arrive que le temps de déplacement nécessaire pour donner un cours soit si important que cela oblige un chargé de cours à renoncer à une charge de cours supplémentaire. Cela devient rapidement injuste pour ceux qui subissent pareil inconvénient. La nouvelle clause commencera donc à corriger la situation.

Des gains nouveaux qui ouvrent des perspectives

Au cours de la longue période de négociation regroupée que nous venons de traverser, en plus des progrès accomplis par les syndicats de Chicoutimi et de Rimouski, d'autres améliorations ont bien sûr été enregistrées dans chacun des syndicats membres du Regroupement université de la FNEEQ. En Outaouais, entre autres, le syndicat a pu accomplir une percée concernant un enjeu sensible pour les chargés de cours, celui des grands groupes. En plus de convenir avec l'employeur de former un comité paritaire qui se penchera sur cette question, le syndicat a travaillé en coalition avec les professeurs réguliers – ce qui en soi est une première – afin d'obtenir une rémunération supplémentaire au-delà d'un certain nombre d'étudiants. Un autre exemple de gain significatif de ce dernier cycle est l'obtention de la répartition annuelle des cours (plutôt que sessionnelle) pour les chargés de cours de l'Université Laval, ce qui constitue un autre pas vers la stabilisation de l'emploi.

Au départ des négociations, les syndicats du regroupement s'étaient fixé des objectifs communs sur cinq matières.* Sur chacune d'entre elles, soit nous avons marqué des points, soit nous avons fait des gains notables. Ce sont des portes qui se sont ouvertes dans chaque syndicat sur ces enjeux. En prenant pour appui l'assise de ces gains, nous pourrons lancer notre prochain cycle de négociation, sachant que les avancées des uns serviront de levier aux autres. ◆

** La rémunération, les primes de départ à la retraite, les conditions d'enseignement, la protection du travail, les protections sociales.*

LES FNEEQUERIES

Souligner les 40 ans de la FNEEQ pour célébrer l'action militante

Le 28e congrès de la FNEEQ, qui se déroulera en mai 2009 au Mont Saint-Anne, revêtera un caractère particulier, puisque nous allons y célébrer le 40e anniversaire de la fédération. Fondée au Lac Beauport en 1969, par les syndicats affiliés à la CSN dans les établissements d'enseignement classique et technique, ainsi que par les jeunes syndicats du personnel enseignant des cégeps, la FNEEQ a connu, depuis, un développement important notamment parmi les chargé-es de cours des universités. Acteur incontournable en enseignement supérieur, la FNEEQ a confirmé sa place d'organisation syndicale importante en éducation, en réussissant à se positionner au cœur des événements comme une organisation bien en vue, qui ne passe pas inaperçue.

Il n'y a certes pas de cause unique à ce développement, mais la FNEEQ le doit d'abord à la détermination des militantes et des militants des syndicats affiliés dans les cégeps, les universités et les établissements privés. C'est dans cette perspective que nous avons déjà engagé les préparations du congrès. Pour cette occasion, nous comptons sur la contribution des syndicats pour faire de cet événement un moment de rassemblement pour célébrer l'action militante d'hier et aussi celle de demain.

***Caroline Senneville**, secrétaire générale*

Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires

Nomination de Jacques Thériault de l'UQAR

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a annoncé la nomination des nouveaux membres au sein de ses cinq commissions. Nous sommes heureux de savoir que le conseil a retenu la candidature de monsieur Jacques Thériault, chargé de cours à l'Université du Québec à Rimouski, à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires. Le mandat de monsieur Thériault, d'une durée de trois ans, prenait effet le 1er septembre 2008. Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation a pour fonctions de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation.

***Claire Tremblay,** déléguée à la coordination du regroupement université*

Cocal VIII à San Diego

Une participation active des membres de la FNEEQ

Du 8 au 10 août dernier, à San Diego, s'est tenu le 8e rassemblement des enseignantes et des enseignants à statut précaire en enseignement postsecondaire d'Amérique du Nord, *Coalition of Contingent Academic Labour* - COCAL VIII. L'objectif de ces forums bisannuels est non seulement de prendre acte de l'état de la situation aux États-Unis, au Mexique, au Canada et au Québec, mais aussi d'échanger sur des avenues de solution pour l'amélioration des conditions d'exercice du travail enseignant dans une telle situation. Cette année, y participaient également des collègues de l'Irlande et de l'Afrique du Sud. La délégation formée de représentantes et de représentants de la FNEEQ et de syndicats affiliés a encore une fois participé activement aux débats et expliqué en quoi le modèle québécois a permis des avancées notables.

Claire Tremblay
déléguée à la coordination du regroupement université

PHOTO : DAVID MILROY

Marie Blais, vice-présidente de la FNEEQ, a d'abord présenté l'état de la profession au Québec lors de la plénière d'ouverture. Elle y a fait un survol des conditions de travail permettant l'expression de la liberté académique. Par la suite, lors des ateliers, les autres délégués ont expliqué plus en détail les façons de faire et les luttes syndicales qui ont mené aux conditions actuelles.

Laval Rioux, vice-président du SCCCUM, a démontré comment les syndicats ont pu utiliser la Charte des droits et libertés de la personne du Québec pour introduire, dans leur convention collective, les protections sur la liberté académique et la non-discrimination, protections qui font cruellement défaut chez plusieurs de nos collègues. Nicole Blouin, vice-présidente du SCCCUL, a quant à elle utilisé l'exemple du dernier conflit des chargées et chargés de cours de l'Université Laval pour démontrer l'importance de la communication et du lien avec les médias, alors que Richard Hink, président du Syndicat des auxiliaires d'enseignement de l'Université McGill (*Teaching Assistants – TA*), expliquait à un public très attentif la grève des TA et ses implications. Claire Tremblay, déléguée à la coordination du Regroupement université, a pour sa part tenté de déboulonner le mythe qui perdure autour du lien entre la qualité de la formation et le statut d'emploi. Finalement, Francis Lagacé, président du SCCCUM, et Louis-Charles Sirois, président du SCCC-UQO, ont respectivement entretenu les délégué-es sur un *Conte d'une situation de précaires très instables vers un peu plus de stabilité* et sur l'expérience de coalition intersyndicale, notamment avec les professeurs réguliers.

Le Cocal VIII s'est conclu sur l'adoption d'une proposition générale déclarant que ce ne sont pas les statuts précaires, mais plutôt leurs conditions de travail qui peuvent engendrer des problèmes concernant notamment la liberté académique et la qualité de l'enseignement. En outre, une proposition portant spécifiquement sur une campagne d'appui aux TA de l'Université McGill a également été adoptée. Les délégué-es se sont notamment engagés à faire connaître la situation à l'Université McGill et la façon dont l'administration traite ses étudiantes et ses étudiants. ◆